



Effacement casier judiciaire b2

Par L'artise, le 19/05/2024 à 10:48

Bonjour

Bonjour,

J'aimerais effacer mon casier judiciaire numéro deux qui figure deux. Mention une 1 Pour refus de obtempérer en mai 2021

Sanction

500€ Payée (reçu du trésor public en janvier 2022)

la réhabilitation de plein droit effe tue a partir de la date du prononcé ?

2 conduite malgré une suspension en mai 2023

sanction

750€ payée (reçu du trésor public de février 2024)

stage de sensibilisation routière (effectué dans les 6 moi)

pour les 2 condamnation j'ai payée et effectuer le stage

Ma question et j'ai des dettes au trésor public qui on rien à voir avec les mention apportée à mon casier je peut avoir un refus effacement à cause des dettes qui et au trésor public .(je ne peut pas les réglée car de ne travail pas)

deuxième question :

Dans la Mesure au j'obtien un avis favorable. Et je vais avec le compte rendu du juge au service qui a ma carte professionnelle. Il peuve me refusez de me la rendre ?
bien à vous